

Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Rencontre territoriale en Limousin le 7 octobre 2013

Compte rendu synthétique de l'atelier corrézien

Thématique : « Les dispositifs d'accompagnement au logement dans le cadre du PDALPD »

Pièce jointe: diaporama présenté en séance.

Une trentaine de personnes étaient présentes.

Présentation du :

- contexte du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion
- choix du thème retenu pour l'atelier
- contexte social et du logement en Corrèze
- PDALPD et de ses 2 fonds:
 - FSL (Fonds de Solidarité Logement)
 - FCL (Fonds Commun Logement)
- des mesures d'accompagnement dans le logement et vers le logement :
 - l'ASLL (Accompagnement social lié au logement) financé par le FSL (Fonds de Solidarité Logement),
 - l'AVDL (Accompagnement vers et dans le logement), mesure créée en 2010 et financée par l'Etat,
 - le dispositif de sous location, avec bail glissant ou non.

Question posée : Comment accompagner les personnes les plus désocialisées vers le logement ordinaire ?

Les débats se sont articulés autour des 3 points suivants :

1. Quelle articulation ASLL et AVDL ?

Ces 2 mesures sont assez similaires au niveau de leurs objectifs et dans le contenu de l'accompagnement proposé. Les différences résident principalement dans les modalités d'attribution et le type de public. Ainsi, l'articulation des 2 dispositifs paraît nécessaire aux participants pour répondre à de nouveaux besoins.

Les bailleurs sociaux notent leurs difficultés à prendre en compte et traiter ces problématiques.

2. Quelle nouvelle mise en œuvre de la sous-location ?

L'expérimentation de la sous location en Corrèze n'a pas apporté les résultats escomptés. Néanmoins, l'assemblée considère la sous-location comme un outil intéressant pour favoriser l'autonomie de certaines catégories de personnes. Elle conclut à la nécessité de relancer ce dispositif sous une autre forme sans oublier d'intégrer les bailleurs privés à la démarche.

3. Quel accompagnement vers le logement pour un public ayant un comportement (addictions, problèmes psychiques, jeunes en rupture) ou un mode de vie singulier ?

Le décroisement du médical (ou sanitaire) et du social est d'autant plus indispensable dans l'accompagnement des personnes ayant des problèmes psychiatriques.

Un travail partenarial avec les équipes mobiles de précarité est à développer. Ce type de réponse est également à adapter au milieu rural où les professionnels sont confrontés de plus en plus à des troubles du comportement et/ou psychiques dus au vieillissement de la population.

L'ensemble des participants s'accorde sur les points suivants:

- Travailler sur l'évaluation des situations sociales, qui doit être précise et partagée, dans la limite du secret professionnel
- La nécessité d'une prise en charge globale de la personne a été réaffirmée plusieurs fois au cours de l'après-midi.
- Adapter l'accompagnement aux besoins: l'accompagnement réalisé doit porter sur la vraie demande des personnes et non sur ce que l'« accompagnant » perçoit en référence à ses propres valeurs. Il est évoqué l'accompagnement éducatif surtout en direction des jeunes.
- Mieux prendre en compte la parole des usagers et leurs difficultés: temporalité et linéarité des parcours. La durée de l'accompagnement doit pouvoir varier en fonction du besoin de la famille. Il faut accorder le droit aux personnes d'avoir un parcours fait d'avancées et de retours en arrière.
- Intervenir en préventif : Un nombre non négligeable de familles expulsées de leur logement partent avant la mise en œuvre de la force publique et « échappent » au dispositif de prévention des expulsions. Comment éviter qu'elles reviennent dans le cercle des impayés de loyers auprès d'un autre bailleur ?
- Utiliser l'expulsion locative : L'expulsion locative a-t-elle un rôle éducatif auprès de certaines familles alors que le droit au logement impose un relogement systématique ? L'aspect coercitif de l'expulsion est-il un moyen d'amener les personnes à adhérer à un accompagnement ? L'enjeu est plutôt de faire comprendre à la famille l'intérêt qu'elle y trouvera.
- Coordonner les interventions des différents acteurs autour des personnes pour prévenir les difficultés : les bailleurs notamment sociaux sont en demande de relations plus étroites avec les assistantes sociales ou tuteurs pour travailler sur le suivi des parcours résidentiels et par ricochet sur la prévention des difficultés.

Adapter les politiques sociales aux besoins recensés.